

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe de la CFTC

Réaliser un avis sur la transition écologique est d'importance en raison de ses répercussions sur l'emploi. Il procure au CESE l'occasion de se projeter dans une étude prospective et de faire des propositions dont pourront se saisir les entreprises et les partenaires sociaux. La CFTC adhère pleinement à un tel sujet qui appelle une véritable volonté politique, nationale, des grandes entreprises et des branches professionnelles, ainsi qu'européenne.

La CFTC souscrit aux préconisations relatives à la GPEC et aux politiques de formation.

Elle croit à une GPEC au niveau des entreprises, des branches et des territoires, à une GPEC non pas défensive, mais orientée sur l'anticipation des métiers de demain et des emplois y correspondant. Une évolution de cet outil est souhaitable pour développer son versant prospectif.

A propos de la formation, la mise en œuvre de politiques de formation au niveau des entreprises mais également pour les demandeurs d'emploi et pour les bénéficiaires de contrats aidés est indispensable pour développer l'acquisition de compétences en matière de métiers qualifiés de vert ou de verdissant.

De telles formations, en étant inscrites sur les listes de formation éligibles au Compte personnel de formation (CPF) constitueront un atout pour les entreprises dans la perspective à relever les défis stratégiques de la transition écologique.

La CFTC considérant que tout n'étant pas mesurable, est plus réservée sur la possibilité, à nomenclature constante, d'élaborer des indices pertinents permettant d'évaluer les métiers verts ou verdissants. Au-delà de cette réserve, la CFTC est favorable au développement de veille prospective dans les différents secteurs et aux croisements des données produites par les branches et les filières. Savoir prendre, pour la France, le tournant de cette transition écologique implique, en cas de besoin, une concertation des parties prenantes de la société civile. La CFTC rappelle que les organisations syndicales sont les représentants légitimes des salariés et des entreprises au niveau du Conseil national de l'industrie, le CNI, ainsi qu'au niveau de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales, la CNNES. Toutefois, concertation, coopérations, notamment au travers d'auditions ou de participations ponctuelles d'experts du développement durable, sont utiles pour assurer une transversalité opérationnelle.

Pour conclure, la CFTC approuve le principe d'une nouvelle concertation nationale sur le développement durable, particulièrement si cette concertation intègre le thème de l'emploi en lien avec la transition écologique.

La CFTC a voté cet avis.